

LA TRADITION DU PROPHÈTE MUḤAMMAD ﷺ

Par Ibn Mālik

23 Mars 2026

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Qui est Muḥammad ﷺ ? Cet homme né à la fin du VI^e siècle, qui a fait apparaître la deuxième plus grande religion de la planète. Et qui a bâti une civilisation qui rivalisait avec le monde, à partir de bandes de bédouins arabes ?

Le Coran ne laisse aucune ambiguïté. Muḥammad ﷺ est un homme envoyé comme « Miséricorde pour les peuples »¹. Par ailleurs, l'immense majorité de nos *aḥādīth* authentiques donnent le portrait d'un homme qui n'élevait pas la voix, qui vivait une vie simple, et libérait les esclaves. Qui a interdit des pratiques barbares de l'époque comme le meurtre des petites filles², et qui propageait un message d'amour, en suite directe de celui de Jésus et de tous les prophètes envoyés par le Créateur. Celui qui pardonna à son peuple qui l'avait persécuté, avait torturé ses compagnons, tué des membres de sa famille, et lui avait fait la guerre. Cet homme qui distribuait les butins de guerre à tout le monde, et a initié l'un des premiers États sociaux du monde, établissant un système de redistribution. Un homme qui prônait déjà il y a 1400 ans pour donner aux femmes le droit de divorce, le droit à la propriété, et au travail. Celui qui abolissait les différences de couleur, d'origine, de tribus. Qui ne forçait jamais les conversions, et vivait avec juifs, chrétiens et autres

1. Coran, Sourate al-Anbiyā³ (Les Prophètes), 21:107 — « لِّلْعَالَمِينَ رَحْمَةً إِلَّا أَرْسَلْنَاكَ وَمَا » Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers. »

2. Selon les coutumes des païens d'Arabie, avoir pour premier enfant une fille était un très grand déshonneur ; ils avaient donc comme pratique d'enterrer vivantes les petites filles lorsque l'aîné n'était pas un garçon. Le Coran condamne explicitement cette pratique : وَإِذَا : قُتِلَتْ ذُنُبٌ بَائِي سِيلَتِ الْمَوْدَةُ « Et lorsque la fillette enterrée vivante sera interrogée, pour quel péché elle a été tuée. » (Coran, Sourate al-Takwīr, 81:8–9). Voir aussi Coran, Sourate al-Naḥl, 16:58–59 et Sourate al-Isrā³, 17:31.

religions en paix. Un prophète envoyé pour « parachever les nobles caractères »³.

Pourtant, nos propres sources — les recueils de *aḥādīth*⁴ que nous considérons « authentiques »⁵ — permettent aussi, de peindre un tout autre homme : un seigneur de guerre, sanguinaire, qui refusait toute dissension et ordonnait la mise à mort de tout apostat. Un homme pervers, qui aimait les très jeunes⁶ filles. Un homme qui n'acceptait nulle critique et mettait à mort ses détracteurs, ceux qui osaient quitter la religion⁷, commettait des punitions collectives⁸, et propageait une religion misogynne⁹.

Comment réconcilier ces deux personnages ? Pardonneur de ses bourreaux mequois, mais punisseur des Banū Qurayṣah ; défenseur des femmes, et misogynne ; messenger qui apporte le Coran, et une figure qui ne l'aurait pas respecté ? Ces deux

3. الْأَخْلَاقِ مَكَارِمَ لِأَتَمِّ بَعْتُ إِنَّمَا. « Je n'ai été envoyé que pour parachever les nobles caractères. » (*Musnad Aḥmad*, n° 8939 ; *al-Bayhaqī, Shu'ab al-Īmān* ; *al-Muwatta'* de Mālik, *Kitāb Ḥusn al-Khuluq*, n° 8 ; *al-Bukhārī, al-Adab al-Mufrad*, n° 273). Classé *ṣaḥīḥ* par al-Ḥākim, al-Dhahabī et al-Albānī (*Silsilat al-Aḥādīth al-Ṣaḥīḥah*, n° 45).

4. Les sources de l'islam sont d'un côté le *Coran*, considéré comme la parole directe de Dieu, relatée et transmise par le Prophète Muḥammad ﷺ, et les *aḥādīth* (sing. *ḥadīth*) sont un ensemble de dires et actes du Prophète ﷺ relatés par ses compagnons, dont nous possédons des chaînes de transmetteurs (*isnād*).

5. Selon l'étude classique des *aḥādīth*, les savants jugent l'authenticité d'un *ḥadīth* selon la piété et la bonne mémoire des transmetteurs et le nombre de chaînes de transmission, pour obtenir un degré « élevé » de fiabilité.

6. La plus jeune des femmes du Prophète ﷺ, ʿĀʾishah رضي الله عنها, avait selon certains *aḥādīth* six ans lors de son mariage, et le mariage aurait été consommé à neuf ans. (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, *Kitāb al-Nikāḥ*, n° 5133–5134 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, *Kitāb al-Nikāḥ*, n° 1422). Ce *ḥadīth*, bien qu'authentifié par les compilateurs classiques, fait l'objet de débats contemporains ; des calculs alternatifs fondés sur l'âge d'Asmāʾ bint Abī Bakr رضي الله عنها suggèrent un âge compris entre 14 et 19 ans.

7. فَاقْتُلُوهُ دِينَهُ بَدَلًا مِنْ. — « Quiconque change de religion, tuez-le. » (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, *Kitāb al-Jihād*, n° 3017 et *Kitāb Istitābat al-Murtaddīn*, n° 6922). Rapporté par Ibn ʿAbbās رضي الله عنه.

8. Le récit du jugement de Saʿd ibn Muʿādh رضي الله عنه sur les Banū Qurayṣah, où leurs combattants furent exécutés et leurs femmes et enfants faits captifs. (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, *Kitāb al-Maghāzī*, n° 4121 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, *Kitāb al-Jihād*, n° 1768).

9. إِحْدَاكُنَّ مِنَ الْحَازِمِ الرَّجُلِ لِلِّبِ أَذْهَبَ وَدِينٍ عَقْلٍ نَاقِصَاتٍ مَنْ رَأَيْتُ مَا. « Je n'ai vu personne de plus déficient en intelligence et en religion que vous [les femmes], qui soit plus à même de faire perdre la raison à un homme sensé. » (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, *Kitāb al-Ḥayḍ*, n° 304 et *Kitāb al-Zakāt*, n° 1462 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, *Kitāb al-Īmān*, n° 79).

hommes ne peuvent tout simplement pas être la même personne. Ces *aḥādīth* disparates et rares, qui permettent de dresser la deuxième image, ne sauraient tenir face à la majorité qui montre celui qui est « d'un caractère éminent » (*ʿalā khuluqin ʿaẓīm*)¹⁰.

LE PROBLÈME

Contrairement à ce que pensent de nombreux musulmans, une lecture de bon nombre de *aḥādīth* bien choisis même et surtout parmi ceux considérés « authentiques », y compris dans les recueils d'al-Bukhārī¹¹ permet toujours aux adversaires des musulmans de peindre ce portrait. La plupart des musulmans ignorent ces textes, car le message de paix qu'est l'islam poussera rarement un *imām* à les citer à ses fidèles. Malheureusement les savants essayent d'adapter ou de contextualiser ces *aḥādīth*, soit en se tordant pour donner des interprétations qui feraient douter même le plus fidèle croyant, soit les ignorent sciemment. D'autres rejettent l'entière des *aḥādīth* (les « Coranistes »). Enfin il y a ceux qui se réclament de ces textes, y trouvent une compréhension de la religion islamique « réelle », et tendent pour beaucoup plus vers al-Muʿadhdhib¹² que vers le Prophète de Miséricorde — ils critiquent souvent les savants de la majorité pour leur refus de les appliquer. Aucune de ces approches ne résout le problème.

Ce qui est sûr d'être reconnu par tout individu s'intéressant aux *aḥādīth*, qu'il soit antagoniste ou partisan de l'islam, est qu'ils sont pour le moins contradictoires. Sans parler de contradictions morales, il y a même des contradictions factuelles, parlant

10. Coran, Sourate al-Qalam (La Plume), 68:4 — عَظِيمٌ خُلُقٍ لَّعَلَىٰ وَإِنَّكَ « Et tu es certes d'un caractère éminent. »

11. al-Bukhārī, avec le *Ṣaḥīḥ* de Muslim, sont considérés comme les recueils les plus « authentiques » de *aḥādīth* ; la plupart des savants les tiennent pour dépourvus d'erreurs, allant jusqu'à considérer le fait de ne pas croire à certains *aḥādīth* de ces recueils comme apostasie.

12. al-Muʿadhdhib : antonomase de Paul Atréidès, l'antihéros de *Dune* de Frank Herbert. Ironiquement ce nom se porte bien ici car dérivé du mot arabe *muʿadhdhib* qui signifie « celui qui punit ».

du même événement avec des conclusions radicalement différentes, et les deux versions sont entièrement considérées comme authentiques. Au lieu de déterminer ce qui s'est réellement passé, on accepte tant que les chaînes de transmission (*sanad*) sont bonnes.

Sur le point de vue de ces deux facettes, les opposants à l'islam diront qu'il s'agit de nombreux *aḥādīth* fabriqués pour dorer l'image de ce sanguinaire qu'aurait été Muḥammad ﷺ selon eux. Une vision quelque peu bizarre car cela nous mène à nous demander pourquoi les autres *aḥādīth* qui, eux, ne sont absolument pas capables de lui donner une bonne image, sont aussi transmis. Ils rétorqueront que ce sont les « vrais » faits, le reste étant des fabrications pour embellir l'image de cet homme. Le problème avec cette vision est que le texte le plus authentique pour tous les musulmans (et aussi pour les non-musulmans de par sa méthode de transmission) est le Coran, qui est justement très souvent en contradiction avec ces mêmes *aḥādīth*.

L'interprétation la plus commune pour les écoles classiques est la contextualisation, et en particulier temporelle, notamment avec le concept d'Abrogation (*naskh*)¹³, un outil entièrement détourné par les juristes pour donner le jugement qu'ils souhaitent sans se soucier des contradictions de textes. Cet outil permet notamment aux plus extrémistes aujourd'hui d'abroger les textes appelant à la paix et à la justice pour préférer la guerre et la subjugation de leurs ennemis.

J'écris ceci car il est mon avis sincère que cette réticence des savants à réétudier nos sources pour en enlever le faux nuit énormément à notre communauté religieuse, car cela mène à des jugements entièrement contraires à l'esprit de l'islam et crée de la désunion au sein de notre communauté avec les quatre écoles¹⁴ qui s'appuient sur des textes différents et contradictoires, alors que seul un texte peut être juste.

13. Voir mon article sur l'Abrogation.

14. Les quatre écoles juridiques sunnites sont les Ḥanafites, Shāfi'ites, Mālikites et Ḥanbalites. Elles sont toutes le résultat des travaux de leurs fondateurs respectifs (Abū Ḥanīfah, al-Shāfi'ī, Mālik, et Ibn Ḥanbal *resp.*), qui avaient des recueils de *aḥādīth* différents et des jugements d'authenticité divergents sur certains *aḥādīth*, menant à différentes jurisprudences.

DES CONTRADICTIONS QUI PARLENT D'ELLES-MÊMES

Sans doute des exemples de contradictions claires seraient de mise pour illustrer mes propos, et ainsi montrer qu'un ménage doit être fait dans ces recueils.

Les mauvais présages. Un *ḥadīth* attribué à Abū Hurayrah ^{رضي} dit : « Les mauvais présages sont dans trois choses : la femme, le cheval et la demeure. »¹⁵ Un autre *ḥadīth* est attribué à ʿĀʾishah ^{رضي} qui dit que le Prophète ﷺ a dit : « Les gens de la *Jāhiliyyah* [avant l'islam] disaient : les mauvais présages sont dans la femme, la maison et la monture. »¹⁶ Il est impossible que ces deux textes soient vrais. Il est assez parlant de voir que la plupart des savants ont rejeté le deuxième, et l'ont jugé *ḥasan* et non pas *ṣaḥīḥ* (malgré davantage de bonnes chaînes de transmission), de plus, il vient justement corriger le *ḥadīth* précédent, en disant qu'Abū Hurayrah ^{رضي} s'est trompé. Enfin il est plus en accord avec le message de l'islam, qui abolissait l'astrologie et autres méthodes de « divination » (comment alors y aurait-il un concept de « mauvais présage » islamiquement parlant?). Comment une femme serait-elle un « mauvais présage » alors que le Coran dit qu'elle est créée pour que l'homme « trouve auprès d'elle la tranquillité » (*li-taskunū ilayhā*), dans « l'affection et la miséricorde »¹⁷? C'est ce genre de raisonnements réducteurs, prenant un seul élément — la

15. *Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Kitāb al-Jihād, n° 2858. Rapporté par Abū Hurayrah ^{رضي}. Texte arabe : « Le mauvais augure est dans trois choses : la femme, le cheval et la demeure. » Classé *ṣaḥīḥ*. Voir aussi al-Bukhārī n° 5093 (via Ibn ʿUmar ^{رضي}) et Muslim n° 2225.

16. *Musnad Aḥmad ibn Ḥanbal*, n° 24775. Également discuté par Ibn Ḥajar al-ʿAsqalānī dans *Fath al-Bārī*, commentaire du *ḥadīth* n° 5093 d'al-Bukhārī. Texte arabe : الْجَاهِلِيَّةُ أَهْلُ كَانَ : ʿĀʾishah ^{رضي} y affirme qu'Abū Hurayrah ^{رضي} n'a entendu que la fin du propos du Prophète ﷺ, manquant le contexte introductif. Classé *ḥasan* (bon) par plusieurs spécialistes.

17. Coran, Sourate al-Rūm (Les Romains), 30:21 — لَتَسْكُنُوا أَزْوَاجًا أَنْفُسَكُمْ مِنْ لَكُمْ خَلَقَ أَنْ آيَاتِهِ وَمِنْ « Et parmi Ses signes, Il a créé pour vous, à partir de vous-mêmes, des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles la tranquillité (*sakan*), et Il a établi entre vous affection (*mawaddah*) et miséricorde (*rahmah*). »

qualité de la chaîne de transmission — et rejetant le reste (comme l’oubli, l’erreur, ou le fait de ne pas avoir entendu le propos dans son entièreté comme le propose ‘Ā’ishah رضي). Imaginez ce que l’attribution de tels propos au Prophète ﷺ peut donner comme idées tordues sur l’islam à nos savants. Ou pire, à des gens qui n’auront pas la volonté de trouver une explication « charitable » de ces propos et les prendront comme tels.

L’insulte et le pardon. Un compagnon dont le père a insulté le Prophète ﷺ demanda : laisse-moi le tuer ! Et le Prophète lui a dit de plutôt être bon avec lui¹⁸. Ceci est arrivé à plusieurs reprises, et le Prophète a même prié la prière des morts sur lui malgré les réticences de certains compagnons¹⁹. À contrario, nous avons le cas d’une concubine qui aurait insulté le Prophète, et qui fut tuée par son maître aveugle, suite à quoi le Prophète ﷺ aurait déclaré que son sang était « sans valeur »²⁰. Je vois difficilement comment une contextualisation serait possible de ces événements. Le Coran, lui, ordonne aux croyants de ne même pas insulter en retour ceux qui se

18. ‘Abdallāh ibn Ubayy ibn Salūl, le chef des hypocrites (*munāfiqūn*) de Médine, avait dit du Prophète ﷺ : « Le plus honorable chassera le plus vil. » Dans les *Ṣaḥīḥayn*, c’est ‘Umar ibn al-Khaṭṭāb رضي qui demanda au Prophète ﷺ la permission de le tuer ; le Prophète ﷺ refusa catégoriquement (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Kitāb al-Tafsīr, n° 4907 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, Kitāb al-Birr wa al-Ṣilah, n° 2584). Dans la *Sīrah* d’Ibn Ishāq (transmise par Ibn Hishām), c’est le propre fils de l’hypocrite, ‘Abdallāh ibn ‘Abdallāh ibn Ubayy رضي, sincèrement musulman, qui offrit de tuer son père ; le Prophète ﷺ lui ordonna de bien le traiter. Dans les deux versions, le Prophète ﷺ refuse la mise à mort et commande la bonté.

19. Le Prophète ﷺ pria la prière funéraire sur ‘Abdallāh ibn Ubayy malgré les objections de ‘Umar ibn al-Khaṭṭāb رضي qui lui rappelait l’interdiction divine. Le Prophète ﷺ répondit qu’il dépasserait les « soixante-dix fois » mentionnées dans le verset (Coran 9:80). C’est après cet épisode que fut révélé le verset définitif : « Et ne prie jamais sur l’un d’entre eux qui meurt » (Coran 9:84). (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Kitāb al-Janā’iz, n° 1269 et Kitāb al-Tafsīr, n° 4670–4671 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, n° 2774).

20. *Sunan Abī Dāwūd*, Kitāb al-Ḥudūd, n° 4361 ; également dans *Sunan al-Nasā’i*, n° 4070. D’après Ibn ‘Abbās رضي, un aveugle avait une concubine (*umm walad*) qui insultait le Prophète ﷺ. Il lui interdisait mais elle ne cessait pas. Une nuit il la tua, et le Prophète ﷺ aurait dit : « Soyez témoins que son sang est sans valeur. » هَدَرُ دَمِهَا أَنْ أَشْهَدُوا أَلَّا La chaîne de transmission contient ‘Uthmān al-Shaḥḥām, dont la fiabilité est discutée. al-Albānī le classe *ṣaḥīḥ*, mais d’autres savants contestent ce classement.

moquent d’eux, car cela les inciterait à insulter Dieu ﷻ²¹ ; il console le Prophète et montre l’exemple de tous les prophètes avant lui, qui face à la moquerie ne réagissaient qu’avec tendresse²². Nous ne sommes pas ignorants de ce que certains ont commis comme atrocités pour des moqueries dans notre propre pays²³. Est-ce que garder ces textes, clairement impossibles pour le noble caractère du Prophète ﷺ, en sacralisant les travaux des *muḥaddithūn*, permet de réellement servir la communauté ? Par Allah ﷻ, c’est un plus grand blasphème d’attribuer de tels actes à notre Prophète bien-aimé que les pires moqueries et caricatures. Dieu a mis en garde ceux qui inventent des mensonges : « Quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah ? »²⁴. Prenons plus de soin avec la tradition prophétique !

L’âge de ʿĀʾishah رضي الله عنها. Si l’on prend aussi l’exemple du *ḥadīth* attestant de l’âge de ʿĀʾishah رضي الله عنها²⁵, selon celui-ci cela lui donnerait un âge d’environ dix ans lors de la bataille de Uḥud²⁶, à laquelle elle a participé en portant des outres d’eau — alors

21. Coran, Sourate al-Anʿām (Les Bestiaux), 6:108 — اللَّهُ فَيَسُبُّوا اللَّهَ دُونَ مِمَّنْ يَدْعُونَ الَّذِينَ تَسُبُّوا وَلَا عِلْمَ بغيرِ عَدُوٍّ « N’injuriez pas ceux qu’ils invoquent en dehors d’Allah ﷻ, car par hostilité et sans savoir, ils injurieraient Allah ﷻ. »

22. Coran, Sourate al-Ḥijr, 15:95–97 — يَقُولُونَ بِمَا صَدْرُكَ يَضِيقُ أَنْتَ نَعْلُهُ وَلَقَدْ... الْمُسْتَهْزِئِينَ كَفَيْنَاكَ إِنَّا... Nous te suffisons contre les moqueurs [...] Et Nous savons certes que ta poitrine se serre à cause de ce qu’ils disent. » Voir aussi Coran 6:10 : « On s’est certes moqué de messagers avant toi, mais ceux qui se sont moqués d’eux ont été cernés par l’objet même de leurs moqueries » ; et Coran 36:30 : « Il ne leur vient aucun messenger sans qu’ils ne s’en moquent. »

23. L’attentat contre *Charlie Hebdo* à Paris, le 7 janvier 2015.

24. Coran, Sourate al-Anʿām (Les Bestiaux), 6:93 — إِلَىٰ أَوْحِي قَالَ أَوْ كَذَّبَ اللَّهُ عَلَىٰ أَفْتَرَىٰ مِمَّنْ أَظْلَمُ وَمَنْ « Et quel pire injuste que celui qui invente un mensonge contre Allah, ou qui dit : “Il m’a été révélé”, alors que rien ne lui a été révélé. » Cette formule (عَلَىٰ أَفْتَرَىٰ مِمَّنْ أَظْلَمُ وَمَنْ) apparaît au moins sept fois dans le Coran (6:21, 6:93, 6:144, 7:37, 10:17, 11:18, 29:68).

25. La plus jeune des femmes du Prophète ﷺ, ʿĀʾishah رضي الله عنها, avait selon certains *aḥādīth* six ans lors de son mariage, et le mariage aurait été consommé à neuf ans. (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, Kitāb al-Nikāḥ, n° 5133–5134 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, Kitāb al-Nikāḥ, n° 1422). Ce *ḥadīth*, bien qu’authentifié par les compilateurs classiques, fait l’objet de débats contemporains ; des calculs alternatifs fondés sur l’âge d’Asmāʾ bint Abī Bakr رضي الله عنها suggèrent un âge compris entre 14 et 19 ans.

26. Lors de la bataille de Uḥud (an 3 de l’Hégire), ʿĀʾishah رضي الله عنها portait des outres d’eau aux combattants (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, n° 4071 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, n° 1811). Or, le Prophète refusa à Ibn

même que le Prophète refusait la participation de garçons de quatorze ans. Le Coran conditionne le mariage à la maturité physique et intellectuelle (*bulūgh al-nikāḥ* et *rushd*)²⁷. D'autres incongruités sont claires pour montrer la fausseté de ce récit²⁸.

LA FAILLITE MÉTHODOLOGIQUE

Dans chacun de ces exemples, le schéma est le même : un texte contredit le Coran, contredit d'autres *aḥādīth*, et pourtant il est accepté. Pourquoi ? Parce que, limités à la méthodologie classique de critique du *ḥadīth*, ils ne regardent que l'*isnād*, et non pas le *matn*. Par ailleurs, même les études d'*isnād* ne sont pas parfaites. al-Bukhārī a justement corrigé beaucoup d'erreurs de *muḥaddithūn* précédents ; il est à nous de faire de même pour ses travaux. Par manque de connaissance par exemple, certaines versions de *aḥādīth* sont retenues alors que davantage de chaînes mentionnent une version différente (ce qui indique un ajout ou un changement, conscient ou non, par un transmetteur)²⁹.

Umar ^{رضي}, alors âgé de quatorze ans, de participer à la bataille de Uḥud, ne l'autorisant qu'à quinze ans lors de la bataille d'al-Khandaq (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, n° 2664 ; *Ṣaḥīḥ Muslim*, n° 1868). Si ʿĀʾishah ^{رضي} n'avait que dix ans à Uḥud, comment participait-elle activement alors que des garçons de quatorze ans en étaient interdits ? Par ailleurs, al-Dhahabī rapporte dans *Siyar Aʿlām al-Nubalāʾ* (vol. 2) qu'Asmāʾ bint Abī Bakr ^{رضي} avait dix ans de plus que ʿĀʾishah ^{رضي} et 27 ans à la Hijrah, ce qui placerait ʿĀʾishah ^{رضي} à environ 17 ans à la Hijrah.

27. Coran, Sourate al-Nisāʾ (Les Femmes), 4:6 — رُشْدًا مِنْهُمْ أَنْتُمْ فَإِنْ النِّكَاحَ بَلَّغُوا إِذَا حَتَّى الْبِتَامَى وَأَبْتَلُوا — « Et éprouvez les orphelins jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge du mariage (*bulūgh al-nikāḥ*) ; puis, si vous ressentez en eux une bonne conduite (*rushd*), remettez-leur leurs biens. » Ce verset lie la capacité matrimoniale à la maturité physique et intellectuelle.

28. Voir l'étude détaillée de Dr. Salah al-Din al-Idlibi : traduite en anglais Par Ikram Hawramani : https://www.academia.edu/37720516/A_Hadith_Scholar_Presents_New_Evidence_that_Aisha_was_Near_18_the_Day_of_Her_Marriage_to_the_Prophet_Muhammad

29. L'exemple le plus frappant est celui de la première révélation. La version la plus connue, rapportée par ʿĀʾishah ^{رضي} (*Ṣaḥīḥ al-Bukhārī*, n° 3), présente le Prophète revenant terrorisé de la grotte de Ḥirāʾ, ne comprenant pas ce qui lui arrivait, conduit par Khadījah ^{رضي} chez son cousin chrétien Waraqah ibn Nawfal, qui lui « confirme » sa prophétie. Plus encore, ce récit affirme que la révélation *cessa* après la mort de Waraqah (الْوَحْيُ قَتَرَ) — passage dont les adversaires de l'islam se servent pour affirmer une influence chrétienne directe sur le

muḥaddithūn qui nous les authentifient, ne le sont pas. Ils peuvent faire des erreurs pratiques mais aussi méthodologiques.

Trop longtemps la critique du *ḥadīth* a été uniquement une histoire de chaînes de transmission (*isnād*), sans toucher au contenu (*matn*). Par ailleurs les savants ont souvent hérité ces *aḥādīth* au sein de leurs écoles respectives sans que de gros travaux de comparaison croisée soient faits. Enfin la plupart des *fuqahā'* ignorent entièrement la science du *ḥadīth*, science assez peu pratiquée, qui les laisse dépourvus de moyens pour aptement déterminer ce que le Prophète ﷺ a réellement dit. Trop souvent ils se contentent de choisir le texte qui leur convient le mieux, ou tout simplement de dire que texte X abroge texte Y. Et les conséquences désastreuses de leur manque de rigueur et de volonté de remise en question témoigneront contre eux le Jour du Jugement.

NOTRE DEVOIR

L'image du Prophète Muḥammad ﷺ qui émerge du Coran, et de la majorité des hadiths, est claire, cohérente, et belle. C'est celle d'un homme de miséricorde, de justice et de pardon. Les textes qui contredisent cette image ne le salissent pas, lui — ils salissent notre tradition savante qui les a acceptés sans examen suffisant.

Purifier nos sources n'est pas un acte d'hérésie. C'est un acte de fidélité. C'est rendre au Prophète ﷺ l'honneur qui lui est dû, en refusant de lui attribuer ce qui est indigne de lui. Le Coran nous y appelle : « *a-fa-lā ta'qilūn ?* »

compagnon ʿAdī ibn Ḥātim ^{رضي الله عنه}, ancien chrétien, demanda au Prophète ﷺ : « Nous ne les adorions pas. » Le Prophète ﷺ répondit : « Ne rendaient-ils pas licite ce qu'Allah ﷻ avait interdit, et vous le considériez alors comme licite ? [...] C'est cela leur adoration. » (*Jāmi' al-Tirmidhī*, Kitāb Tafsīr al-Qurʾān, n° 3095 ; classé *ḥasan* par al-Albānī par renforcement de chaînes multiples, mais *ḍaʿīf* selon l'édition Dārussalām de al-Tirmidhī).

CONVENTIONS ET NOTATIONS

Hiérarchie des sources. Toute affirmation s'appuie sur des sources de poids inégal selon l'islam. Au sommet se trouve le texte coranique, dont l'authenticité textuelle n'est pas contestée; viennent ensuite les *aḥādīth mutawātir* (transmis en masse), puis les *aḥādīth* classés *ṣaḥīḥ* ou *ḥasan* par les compilateurs classiques (al-Bukhārī, Muslim, al-Tirmidhī, Abū Dāwūd, al-Nasāʿī, Ibn Mājah). Les *aḥādīth ḍaʿīf* (faibles) ne servent jamais de preuve d'une thèse, mais peuvent illustrer des tendances historiques ou des fabrications. Enfin, les avis des juristes médiévaux sont des témoignages de la pensée islamique classique, non des preuves sur l'enseignement prophétique lui-même.

Citation des *aḥādīth*. Chaque *ḥadīth* cité est accompagné du compilateur, du livre, du numéro, et du degré d'authenticité classique. Lorsque le classement est disputé entre savants, la divergence est signalée.

Translittération. Les termes arabes suivent la norme IJMES (International Journal of Middle East Studies), avec diacritiques complets : ā ī ū ḥ ṭ ṣ ḍ ġ ḥ ʿ ʔ. Les termes arabes sont en italique; les noms propres ne le sont pas.